



Crédits contractés à mon insu par mon ex mari

Par **kar92**, le **28/03/2008** à **18:19**

séparée depuis peu, j'ai appris que mon ex mari avait contracté des crédits à la consommation à mon insu. Le problème, c'est qu'il m'a désigné comme co emprunteur (il a imité ma signature). Il a monté un dossier de surendettement qui a été accepté. Malgré cela, un huissier me harcèle pour que je rembourse les dettes. Que puis je faire ?

Par **Thierry Nicolaidès**, le **31/03/2008** à **09:59**

La seule solution que vous ayez , c'est de porter plainte contre votre ex (ou futur ex mari) pour Faux et usage de de faux.

Muni du recepissé de la plainte, vous ecrivez à l'organisme de crédit pour rejeter leurs prétentions .

Mais il faut absolument que vous justifiez de votre séparation .

Mon conseil, si la somme est importante : Prenez un avocat spécialisé

Dubus